

Ils seront là ...



HAILÉINSÉ

Une voix qui résonne comme rugissent les lions, une ligne de basse puissante, cuivres et chœurs harmonisant le mélange « Root, rock, reggae ». Hailéïnsé c'est l'histoire de 4 amis d'enfance qui ont monté leur groupe en 1999.

Depuis, ils ont joué sur les scènes régionales et parisiennes telles que l'Elysée Montmartre, le Sentier des Halles, et le Divan du Monde. Un CD quatre titres autoproduit sort en 2001 avec des influences soul, rock, funk et reggae. Ils produisent un son authentique qui s'exprime dans leurs textes.

Côté actu, Hailéïnsé a signé pour la B.O. Du film « double zéro » et sort son premier album avec une quinzaine de titres originaux.

MICHEL SEBAN

De nationalité belge, Seban s'impose comme un chanteur auteur compositeur arrivant à manier aussi bien les ambiances rythmiques que les mélodies accrocheuses.

Son univers musical, aussi largement ouvert à l'école anglo-saxonne qu'aux grands noms de la chanson francophone (TC Matic, Arno, The the, Brel, Ferrer, Bashung), l'amènera à fonder l'énergique powertrio « Milk'n lemon ». Ses compositions, en anglais et en français, feront l'objet d'une auto-production à Bruxelles et conduiront le groupe à parcourir la France de show-cases en concerts pendant plusieurs années.

Seban s'éloignera ensuite de la mouvance electronico-rock pour offrir aujourd'hui des sonorités généreuses à l'interprétation habitée sur un mode intimiste.

Une voix, une guitare, un harmonica : ces éléments en effervescence s'animent et dessinent une histoire faite d'un souhait, d'un désespoir, d'une tranche de vie.

Depuis juillet 2005, Seban présente une formation plus acoustique, dans laquelle il est accompagné de Willy Camara (chœurs, guitare folk) , Marko Ballant (harmonica, slide) et Jean-Marc Brunerie (batterie).



MOHAMED BHAR

Auteur, compositeur, interprète, Mohamed Bhar s'accompagne au luth oriental. Depuis plus de 27 ans, il chante tantôt l'amour et l'espoir tantôt la liberté et la révolte. Après son expérience avec le groupe Imazighen (les hommes libres), il s'installe à Paris en 1979 et se produit en France, en Belgique, en Allemagne, au Maroc...

Mohammed se produit en solo ce qui ne l'empêche pas de multiplier les expériences avec d'autres musiciens, depuis quelques mois il dirige la chorale de l'ACDR (art et culture des deux rives). Par ses chansons engagées Bahr est devenu à juste titre la star de plusieurs générations de démocrates maghrébins et arabes.



FRÈDE

Frédérique Leroy fait ses premiers pas en chanson au cabaret Le Piano Zinc. D'auteurs français en standards américains, elle intègre peu à peu à ses tours de chants ses propres compositions.

Classée par le public comme « chansons à texte », son répertoire s'apparente à ce qu'on appelle la Nouvelle Chanson Française. Il s'est contruit à partir de la culture ambiante de son auteur. Les textes comme les musiques sont le reflet de ce qu'elle vit, en elle-même comme à

l'extérieur.

Avant qu'elle ne s'associe en mars 2005 à une autre chanteuse Christine Duplessy, le guitariste-accompagnateur Lionel Privat signera la musique de plusieurs de ses chansons avec lesquelles ils se produiront sur plusieurs scènes parisiennes. Frédérique Leroy est également comédienne.

TAREK MAÂTOUG

Tarek Maâtoug n'a pas attendu d'être diplômé en musicologie pour se donner à fond à sa passion, ses débuts remontent à son plus jeune âge et le maître enchanteur du saxo, joue également du piano, du violoncelle, des percussions.

Avant de s'installer à Paris en 2001, Tarek a composé des merveilles pour le cinéma et le théâtre tunisien. Parallèlement à son travail d'enseignant de musique, il a cumulé les expériences à l'orchestre symphonique tunisien et dans le cadre du groupe engagé les "Colombes Blanches". Il se lance aujourd'hui dans une autre aventure : le Jazz oriental, un métissage musical avec des musiciens qui sont eux très occidentaux !



QUATUOR VOCAL DE L'AMITIÉ

Le "Quatuor Vocal de l'Amitié" est composé de chanteurs lyriques qui se produisent régulièrement dans des opéras, des opérettes, et des ensembles vocaux en France et à l'étranger. Ils ont décidé de constituer ce quatuor spécialement pour soutenir les jeunes de Zarzis, et chanteront a capella "La muerte del angel" d'Astor Piazzola sur arrangement vocal de Netor Zadoff et "Good bye love" de Ken Kraintz, jazz vocal sur arrangement de Roland Lemêtre.

FOUZIA ET MUSTAPHA

Fouzia et Mustapha, le duo de la liberté comme ils se surnomment en arabe, chantent un répertoire largement inspiré de la chanson arabe engagée, particulièrement celle de Cheikh Imam. Tous deux sont militants associatifs et chantent depuis leur plus jeune âge pour soutenir des causes justes, accompagnés du Luth oriental. Pour eux, l'art et la chanson sont parmi les plus belles façons de militer, leur langage dépasse la parole et les mots, disent-ils, et créent des ponts là où toutes les langues du monde se montrent stériles.

... et vous ?

Plus d'infos sur la programmation sur <http://www.zarzis.org>

Pour tout contact : contact@zarzis.org

Ils ne seront pas là ...



LES INTERNAUTES DE ZARZIS

Zarzis est une petite ville touristique du sud tunisien d'où sont originaires des internautes sans histoire et sans antécédents judiciaires. Ils purgent actuellement une peine de 13 ans d'emprisonnement. L'un d'eux, mineur au moment des faits, a été libéré il y a quelques mois. Deux autres jeunes ont été condamnés à 19 ans par contumace et résident actuellement et librement en Europe.

Les six autres, Omar Farouk CHLENDI, Hamza MAHROUG, Omar RACHED, Ridha Bel Hajj IBRAHIM, Abdelghaffar GUIZA, Aymen MCHAREK ont été condamnés à 19 ans et 3 mois, peines ramenées à 13 ans en appel. Ils ont été déclarés coupables d'association de malfaiteurs, de vol et tentative de vol et de détention, stockage, transport et fabrication de produits entrant dans la composition d'outils explosifs.

LES PROCÈS

A l'issue des procès, aucune responsabilité individuelle n'a été établie, ni démontrée et des peines uniformes ont été appliquées collectivement.

Qui est l'auteur de telle faute ? Quand l'infraction a-t-elle été établie ? Y-a-t-il eu un début d'exécution d'un projet ? Qu'ont-ils volé exactement ? Que voulaient-ils faire exploser ? Où ont eu lieu des réunions secrètes et illégales ?

Aucune réponse ne sera apportée à ces questions pourtant déterminantes.

VICE DE PROCÉDURE ET VIOLENCES

Les procès verbaux datent au 26 et 27 février 2003 les arrestations des internautes de Zarzis. Pourtant trois internautes affirment avoir été arrêtés entre le 8 et le 9 février, un autre le 10 février et un autre encore quelques jours plus tard. Les familles Chlendi, Mahroug et Guiza ont confirmé les arrestations respectivement le 8, le 9 et le 10 février.

A noter que le 18 février 2003, Amnesty International diffusait un communiqué faisant état de craintes de torture.

A ces détentions arbitraires, bafouant les délais légaux de garde à vue, s'ajoute l'affirmation que Omar Chlendi a été arrêté à Tunis, ville où il n'avait jamais mis les pieds mais qui va déterminer la juridiction compétente. Durant les procès, la Cour a refusé d'entendre comme témoin le « garde champêtre » de Zarzis qui souhaitait attester des dates et conditions des arrestations et qui subira par la suite des pressions. Il a également été refusé que des médecins puissent s'entretenir avec les internautes afin de vérifier le fondement de leurs accusations de torture. A nouveau les familles Chlendi et Guiza ont attesté que leurs enfants avaient été battus violemment et qu'on avait coincé le sexe des deux jeunes dans un tiroir. Le jeune Guiza, pourtant gravement malade (tuberculose) a été trempé dans de l'eau glacé.

LES PIÈCES FOURNIES

Il s'agit d'une série de documents (fichiers) qui auraient été envoyés depuis la Suède et qui auraient été saisis sur la personne de Omar Chlendi ou à son domicile. Ces documents dont la défense n'a jamais pu avoir copie porteraient sur la fabrication et la manipulation d'armes ou d'explosifs, des documents sur le "jihad" ou encore un document appelant à viser le centre de la garde maritime du port de Zarzis à l'aide d'un bazooka.

Il a été présenté une carte magnétique à laquelle sont accrochés un morceau de plastique et un fil de cuivre, le tout dans de l'aluminium et qui aurait servi à retirer de l'argent dans les distributeurs de billets pour financer les projets terroristes. Un tube de colle, dont la couleur du bouchon est précisée, mais pas son usage criminel, sert également de pièce déterminante selon l'accusation.

Durant le procès, il sera question d'un cambriolage d'un lycée pour voler des produits chimiques (acide citrique et chlorure de sodium !), effraction pour laquelle aucune plainte n'a été déposée !

AL-QAÏDA ?

L'ensemble des accusations est truffé d'invéraisemblances. Le professeur d'enseignement islamique, Docteur en Sciences Islamiques diplômé de la Faculté de Tunis, Ridha Ibrahim, aurait été recruté par le plus jeune des accusés (15 ans !) et aurait été séduit par les propos des jeunes sur la jurisprudence islamique !

Un des internautes, Aymen Mcharek, qui résidait en Allemagne et qui est censé rapporter un bazooka et des explosifs pour les projets d'attentat, n'hésite pas à rentrer en Tunisie un mois après l'arrestation de ses amis.

Durant les procès, la présence policière était très dense. Les observateurs étrangers ont été contrôlés, des policiers étaient présents dans la salle et pourtant si le nom d'Al-Qaïda a été cité dans les procès verbaux de police, aucune mesure de fouille des sacs ou de détection de métaux n'a été mise en place pour le jugement de ce groupe, que l'agence de presse officielle tunisienne, qualifiait pourtant de « groupe terroriste intégriste international » et qui avait été condamné à 19 ans en première instance.

... et vous ?

Pour informations supplémentaires, pour consultation des procès verbaux, pour soutenir les internautes de Zarzis :

<http://www.zarzis.org>

Pour tout contact : contact@zarzis.org

Les internautes de Zarzis

NOM : CHLENDI PRÉNOM : OMAR

Étudiant à la Faculté des Sciences

Né le 18 novembre 1982

Arrêté le : 8 février 2003

Condamné le : 6 avril 2004 à 19 ans et 3 mois

Procès en appel confirmé en cassation : le 8 décembre 2004, peine réduite à 13 ans

Adresse : Prison : Bordj el Amri 1142 Tunis, Écrou 23465 B4



NOM : MCHAREK PRÉNOM : AYMEN

Ouvrier

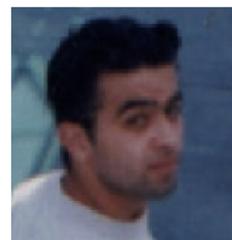
Né le : le 15 février 1982

Arrêté le : 16 mars 2003

Condamné le : 6 avril 2004 à 19 ans et 3 mois

Procès en appel confirmé en cassation : le 8 décembre 2004, peine réduite à 13 ans

Adresse : Prison : civile de Sfax 3000 Sfax, Ecrou: 2534 C4



NOM : RACHED PRÉNOM : OMAR

Élève 6ème année technique

Né le 19 août 1982

Arrêté le : 8 février 2003

Condamné le : 6 avril 2004 à 19 ans et 3 mois

Procès en appel confirmé en cassation : 8 décembre 2004, peine réduite à 13 ans

Adresse : Prison : Bordj el Amri 1142 Tunis, Écrou 12 : 23457



NOM: GUIZA PRÉNOM: ABDELGHAFAR

Ouvrier peintre

Né le : 10 août 1982

Arrêté le : 10 février 2003

Condamné le : 6 avril 2004 à 19 ans et 3 mois

Procès en appel confirmé en cassation : 8 décembre 2004, peine réduite à 13 ans

Adresse : Prison: civile 9 avril 1006 Tunis, Ecrou: 6709



NOM : MAHROUG PRÉNOM : HAMZA

Élève Institut de tourisme

Né le : 4 octobre 1982

Arrêté le : 9 février 2003

Condamné le : le 6 avril 2004 à 19 ans et 3 mois

Procès en appel confirmé en cassation : le 8 décembre 2004, peine réduite à 13 ans

Adresse : Prison : civile de Sfax 3000 Sfax, Ecrou: 13127 B3



NOM : BEL HAJJ IBRAHIM PRÉNOM : RIDHA

Professeur

Né le 17 juillet 1966

Arrêté le : 17 février 2003

Condamné le : 6 avril 2004 à 19 ans et 3 mois

Procès en appel confirmé en cassation : 8 décembre 2004, peine réduite à 13 ans

Adresse : Prison : Bordj el Amri 1142 Tunis, Écrou : 23459

